

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier avril à 18h00, le conseil municipal s'est réuni à la salle rue de l'Eglise de Le Plessis Brion, conformément aux respects des gestes barrière en période d'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 01/06/2021 et aux dernières dispositions ministérielles et au décret du 29/10/2020, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 25/03/2021.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du PV des délibérations de la réunion du conseil municipal du 04/02/2021
- 4- Demandes de subvention pour équiper les écoles de tableaux numériques
- 5- Proposition de modification des modalités de location du logement communal dénommé Villa des Marronniers 1 place Bobigny
- 6- Demande de subvention aux financeurs pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue Edouard Meunier
- 7- Canal Seine Nord – tracé du pont de la RD15
- 8- Approbation du compte administratif communal 2020
- 9- Approbation du compte administratif assainissement 2020
- 10- Approbation du compte administratif eau 2020
- 11- Approbation du compte de gestion communal 2020
- 12- Approbation du compte de gestion assainissement 2020
- 13- Approbation du compte de gestion eau 2020
- 14- Affectation du résultat 2020 de la commune
- 15- Affectation du résultat 2020 du service assainissement
- 16- Affectation du résultat 2020 du service eau
- 17- Examen des subventions aux associations
- 18- Vote des taux communaux
- 19- Adoption du budget primitif communal 2021
- 20- Adoption du budget primitif assainissement 2021
- 21- Adoption du budget primitif eau 2021
- 22- Questions diverses

Appel

M. DAMIEN procède à l'appel :

Étaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Madame Françoise DACQUIN, Monsieur François SELLIER, Madame Céline HUTCHINSON, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Denise REBEROT, Madame Martine WURIER, Madame Michèle JOSEPH, Madame Pascaline KICHOU, Monsieur Olivier BOULET, Monsieur Cyril SERE, Monsieur Éric DEVOUARD, Monsieur Sébastien CHOQUET.

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Olivier BOULET est désigné secrétaire de séance.

2021-14 Approbation du compte rendu et du PV des délibérations de la réunion du conseil municipal du 04/02/2021

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu des délibérations et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/02/2021.

2021-15 Demandes de subvention pour équiper les écoles de tableaux numériques

Monsieur le Maire propose :

Vu les subventions proposées par l'Etat et le Département pour financer en partie l'investissement en tableaux numériques des deux écoles,

Vu le cout d'acquisition et d'installation de tableaux numériques aux écoles estimé à 10800€ TTC et subventionnable à hauteur de 10500€ TTC pour l'école élémentaire et estimé à 7350€ HT pour l'école maternelle,

Considérant le financement possible par l'Etat, par le biais du ministère de l'éducation nationale, des tableaux numériques de l'école élémentaire dans le cadre du plan de relance pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

Considérant ce financement à hauteur de 70% du montant subventionnable limité à 3500€ par classe pour l'école élémentaire,

Considérant les subventions possibles de l'Etat au titre de la DETR (30% plafond des dépenses à 30000€), et auprès du Département de l'Oise selon les taux en vigueur (50% plafond de dépenses à 3000€ HT par équipement) pour équiper l'école maternelle de tableaux numériques également,

De demander les subventions selon ces conditions auprès de l'Etat du ministère de l'Education Nationale et au titre de la DETR et auprès du Département de l'Oise.

Il précise que ces projets d'équipements numériques aux écoles ne seront réalisés que si la commune obtient l'accord de subvention des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix pour concernant l'école élémentaire et à 14 voix pour et une abstention concernant l'école maternelle :

- d'approuver la proposition présentée par Monsieur le Maire,
- de demander les subventions auprès des services de l'Etat et du ministère de l'Education Nationale pour équiper l'école élémentaire de tableaux numériques et de demander les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR pour équiper l'école maternelle de tableaux numériques
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour ces demandes de subvention selon les conditions indiquées précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande et à l'application de cette délibération.

2021-16 Proposition de modification des modalités de location du logement communal dénommé villa des marronniers 1 place Bobigny

Monsieur le Maire expose et propose :

Vu les travaux effectués par le locataire pour améliorer le logement communal 1 place Bobigny,

Considérant la sollicitation de ces locataires,

de modifier le bail du locataire par avenant en retirant l'augmentation annuelle indiquée dans le bail initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (soit 15 voix pour):

- d'approuver le retrait de la révision de prix du loyer comme indiqué ci-dessus pour la durée de bail de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document nécessaire et notamment l'avenant au contrat de bail pour l'application de cette délibération.

2021-17 Demande de subvention aux financeurs pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue Edouard Meunier

Monsieur le Maire expose et propose :

Vu la nouvelle estimation effectuée par l'ADTO concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable qui se monte à 103780€ HT,

Considérant les subventions possibles de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% sur les études et 40% sur les travaux si la commune réalise un diagnostic des réseaux d'eau au préalable voire à hauteur de 80% des études si ce diagnostic est combiné avec un plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux,

Considérant le cout global de l'opération pour ces travaux et le cout des études estimées à 60 000€ environ et les aides possibles non négligeables de l'Agence de l'eau et de l'Etat sur ces travaux,

De demander un complément de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et une subvention auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% pour le diagnostic combiné à un plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et 40% pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (soit 15 voix pour):

- d'approuver la proposition présentée,

- de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux en complément de l'estimation initiale,

- de demander une subvention auprès de l'Agence de l'eau au taux en vigueur pour financer l'étude diagnostique et le PGSSE et les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable,

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces démarches et à signer tout document s'y rapportant.

2021-18 Canal Seine Nord – Tracé du pont de la RD15

Monsieur le Maire expose les projets de tracé du pont de la RD15 et propose :

Vu l'enquête publique du Canal Seine Nord dans laquelle une restitution des voies doit être faite à l'identique,

Vu le projet de tracé de la RD15 dit du fer à cheval présenté par la Société Canal Seine Nord,

Vu la proposition faite par le Maire de Thourotte dite du demi-fer à cheval après une proposition en ligne droite de la RD66 à Thourotte,

Vu la configuration de cette route qui traverserait le champ captant et les périmètres de sécurité de notre captage d'eau potable, protégé par une DUP, par des rapports d'hydrogéologues, ainsi que par des nouvelles lois de protection des forages d'eau potable destinée aux populations et qui mettrait en danger nos populations et notre défense incendie, sans parler d'une éventuelle pollution à gérer,

Vu la déclaration d'utilité publique du Syndicat d'eau potable qui impose un respect du périmètre du captage d'eau potable sur lequel aucune construction doit être édifiée pour la sécurité sanitaire du captage,

Vu les points de départ et d'arrivée identiques dans les deux propositions,

Considérant les nuisances sonores et gênes auditives causées par la proposition de tracé dit du demi-fer à cheval qui ramène la voirie de la rive droite, sur la rive gauche de l'Oise au plus proche des habitations de la commune de LE PLESSIS BRION,

Considérant que cette proposition de tracé dite du demi-fer à cheval est davantage située dans le périmètre communal impacté par les inondations et donc dans un périmètre plus à risque,

Considérant que ce point a été examiné en délibération par le conseil communautaire alors qu'il n'a pas compétence pour statuer sur un sujet qui touche seulement les communes de Thourotte, Montmacq et Le Plessis-Brion,

Considérant la proposition du Canal Seine Nord du tracé du pont de la RD15 dit du fer à cheval qui est la plus adaptée à la situation, dans le respect de la DUP et tenant compte des préconisations de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, répondant à tous les critères de satisfaction environnementale et architecturale du tracé et par là même ne créant aucune nuisance sonore pour les deux communes concernées et respectant la DUP du puits de forage du Syndicat d'eau potable Montmacq/Le Plessis-Brion,

De répondre favorablement à la proposition du tracé dit du fer à cheval et de souhaiter une restitution de la RD15 conformément au projet du tracé du Canal Seine Nord dit du fer à cheval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (soit 15 voix pour):

- d'approuver la proposition présentée ci-dessus,

- de solliciter la restitution de la RD15 comme proposée par le projet de la Société Canal Seine Nord dit du fer-à-cheval.

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour appliquer cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

2021-19 Approbation du compte administratif communal 2020

Monsieur le Maire, Jean-Pierre DAMIEN sort de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2020 qui est crédité d'un excédent de clôture de 642 469.26€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	120 337.55€
	Recettes	320 211.65€
	Solde	+199 874.10€
*Fonctionnement	Dépenses	852 796.60€
	Recettes	1 295 391.76€
	Solde	+ 442 595.16€
*Solde	Dépense	973 134.15€
	Recettes	1 615 603.41€
	Solde positif	+642 469.26€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents (soit à 14 voix pour), le compte administratif communal 2020 faisant ressortir un excédent global de 642 469.26€.

2021-20 Approbation du compte administratif assainissement 2020

Monsieur le Maire, Jean-Pierre DAMIEN sort de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2020 qui est crédité d'un excédent de clôture de 124 721.21€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	612 430.16€
	Recettes	563 986.52€
	Solde	- 48 443.64€
*Fonctionnement	Dépenses	14 985.63€
	Recettes	188 150.48€
	Solde	+ 173 164.85€
*Solde	Dépense	627 415.79€
	Recettes	752 137.00€
	Solde positif	+124 721.21€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour), le compte administratif assainissement 2020 faisant ressortir un excédent global de 124 721.21€.

2021-21 Approbation du compte administratif eau 2020

Monsieur le Maire, Jean-Pierre DAMIEN sort de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2020 qui est crédité d'un excédent de clôture de 151 307.04€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	11 766.00€
	Recettes	87 589.77€
	Solde	+ 75 823.77€
*Fonctionnement	Dépenses	12 361.00€
	Recettes	87 844.27€
	Solde	+ 75 483.27€
*Solde	Dépense	24 127.00€
	Recettes	175 434.04€
	Solde positif	+151 307.04€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour), le compte administratif eau 2020 faisant ressortir un excédent global de 151 307.04€.

2021-22 Approbation du compte de gestion communal 2020

Le Compte administratif de l'exercice 2020 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 642 469.26€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 199 874.10€
*Fonctionnement	+ 442 595.16€
*Solde	+ 642 469.26€

Monsieur le Trésorier propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2020 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents soit à 15 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion communal 2020 présenté par le Trésorier
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2020 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2021-23 Approbation du compte de gestion assainissement 2020

Le Compte administratif de l'exercice 2020 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 124 721.21€ réparti comme suit :

*Investissement	- 48 443.64€
*Fonctionnement	+173 164.85€
*Solde	+124 721.21€

Monsieur le Trésorier propose un compte de gestion assainissement laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2020 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents soit à 15 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion assainissement 2020 présenté par le Trésorier
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2020 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2021-24 Approbation du compte de gestion eau 2020

Le Compte administratif de l'exercice 2020 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 151 307.04€ réparti comme suit :

*Investissement	+75 823.77€
*Fonctionnement	+75 483.27€
*Solde	+151 307.04€

Monsieur le Trésorier propose un compte de gestion eau laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2020 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents soit à 15 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion eau 2020 présenté par le Trésorier
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2020 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2021-25 Affectation du résultat 2020 de la commune

Le compte administratif communal 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 442 595.16€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 199 874.10€,

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068.

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit à 15 voix pour, d'affecter au budget communal 2021 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 50 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 199 874.10€ arrondi à 199 874€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 392 595.16€ arrondi à 392 595€.

2021-26 Affectation du résultat 2020 du service assainissement

Le compte administratif service assainissement 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 173 164.85€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 48 443.64€,

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement et de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit à 15 voix pour, d'affecter au budget communal 2021 service assainissement le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de la somme de 48 443.64 arrondi à 48 444€ en dépenses d'investissement au compte déficit d'investissement compte D002.
- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 61 989€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 111 175.85€ arrondi à 111 175€.

2021-27 Affectation du résultat 2020 du service eau

Le compte administratif service eau 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 75 483.27€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 75 823.77€,

Considérant les dépenses d'investissement du service eau en 2021,

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit à 15 voix pour, d'affecter au budget 2021 service eau le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement reporté au compte 002 pour 45 483.27€ arrondi à 45 483€
- Affectation en recettes d'investissement afin de financer les dépenses d'investissement pour 30 000€ au compte 1068
- Affectation en recettes d'investissement reporté au compte 001 pour 75 823.77€ arrondi à 75 823€.

2021-28 Examen des subventions aux associations

Considérant la proposition de Monsieur le Maire faite au conseil municipal en présentant la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2021.

Considérant la proposition de Monsieur le Maire lors de la dernière réunion des finances, de maintenir les mêmes subventions que l'an dernier mais en proposant une augmentation de la subvention à l'Amicale du personnel de 300€ qui permettra ainsi aux agents communaux de bénéficier d'avantages plus intéressants pour l'ensemble du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents soit à 15 voix pour, approuve les propositions présentées ci-dessus et décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2021 selon le tableau ci-joint.

2021-29 Vote des taux communaux

Monsieur le Maire expose :

Vu les taux communaux votés en 2020 qui étaient de :

Taxe foncière sur le bâti :	20.62%
Taxe foncière sur le non bâti :	52.43%
Cotisation foncière des entreprises :	22.68%

Considérant l'information aux communes de la Direction des Finances Publiques concernant la réforme de la taxe d'habitation qui s'applique en 2021 vis à vis des collectivités, par conséquent, dès 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Considérant que cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à chaque commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation.

Le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux du département (21.54%) au taux de TFB 2020. Cette addition, dénommée rebasage, déterminera pour l'année 2021 le nouveau taux de référence de votre taxe foncière bâtie.

Pour la commune, le taux de TFB en 2020 était de 20.62%, le taux de référence de TFB en 2021 sera donc de 20.62 + 21,54 soit 42.16%.

Si la commune ne souhaite pas augmenter ou diminuer ses taux, c'est donc ce nouveau taux de référence de TFB qu'il conviendra de voter et d'indiquer sur la délibération de vote de taux.

Par conséquent Monsieur le Maire propose pour l'année 2021 les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti :	42.16%
Taxe foncière sur le non bâti :	52.43%
Cotisation foncière des entreprises :	22.68%

Par ailleurs, la Direction des finances publiques rappelle aux communes que ces dernières ne doivent plus voter de taux de taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter de 2023, les communes voteront un taux de TH sur les résidences secondaires. En attendant, les communes n'ont pas de taux de TH à indiquer sur leurs délibérations de vote de taux de 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (soit à 15 voix pour) décide :

- De maintenir les taux de 2020 en 2021 en intégrant les nouvelles dispositions fiscales de l'état 1259, et donc de voter les taux suivants en 2021 :

Taxe foncière sur le bâti :	42.16%
Taxe foncière sur le non bâti :	52.43%
Cotisation foncière des entreprises :	22.68%

- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'application de ces nouveaux taux et à signer tout document s'y rapportant.

2021-30 Adoption du budget primitif communal 2021

Vu l'avis de la réunion des finances du 25/03/2021,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 15 voix pour, le budget primitif communal 2021 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 1 176 410.00€

*Pour la section d'investissement : 500 648.00€

2021-31 Adoption du budget primitif assainissement 2021

Vu l'avis de la réunion des finances du 25/03/2021,
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 15 voix pour, le budget primitif assainissement 2021 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 209 342.00€

*Pour la section d'investissement : 305 033.00€

2021-32 Adoption du budget primitif eau 2021

Vu l'avis de la réunion des finances du 25/03/2021,
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 15 voix pour, le budget primitif eau 2021 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 71 251.00€

*Pour la section d'investissement : 326 036.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

DELIBERATIONS AFFICHEES ET VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 07/04/2021



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de LE PLESSIS BRION dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse de la commune de LE PLESSIS BRION si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MAIRIE DE LE PLESSIS BRION
SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 VOTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2021

**Détail des subventions et participations -votées au BP 2021 lors du Conseil Municipal
du 01/04/2021- SECTION DE FONCTIONNEMENT
(annexe à la délibération n°2021-28)**

Articles	Dépenses	PROPOSITIONS 2021	SUBVENTIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 01/04/2021
6574	Subventions aux associations	10 023.00 €	10 023.00 €
	Amicale du Personnel	3 300.00 €	3 300.00 €
	Anciens combattants	454.00 €	454.00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	163.00 €	163.00 €
	Association Détente et loisirs	163.00 €	163.00 €
	Compagnie d'Arc	163.00 €	163.00 €
	Magic Danse	163.00 €	163.00 €
	Plurielles collections	163.00 €	163.00 €
	Pyrabrion	163.00 €	163.00 €
	RESPEK	163.00 €	163.00 €
	Sauvegarde et nature	163.00 €	163.00 €
	Société de chasse	163.00 €	163.00 €
	Vocali (chorale)	163.00 €	163.00 €
	U.S.P.B. (football)	2 000.00 €	2 000.00 €
	Plessis Patchwork	163.00 €	163.00 €
	Le Plessis Brion pétanque loisirs (créée le 22/02/13)	163.00 €	163.00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 17€/élève	1 275.00 €	1 275.00 €
	Subvention coopérative maternelle (17€/enfant)	748.00 €	748.00 €
6748	Subvention exceptionnelle	3 500.00 €	3 500.00 €
	MUTUELLE COLLECTIVITE (MIE)	200.00 €	200.00 €
	Provisions	0.00 €	0.00 €
6574 et 6748	Sous-Total	13 433.00 €	13 433.00 €

Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0.00 €	0.00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	90.00 €	90.00 €
	Mucoviscidose	0.00 €	0.00 €
	Sous-Total	90.00 €	90.00 €
6574 et 6748	TOTAL GENERAL	13 523.00 €	13 523.00 €

